



Echallens-Natation
Ch. Des Troncs 13
CH-1063 Chapelle-sur-Moudon

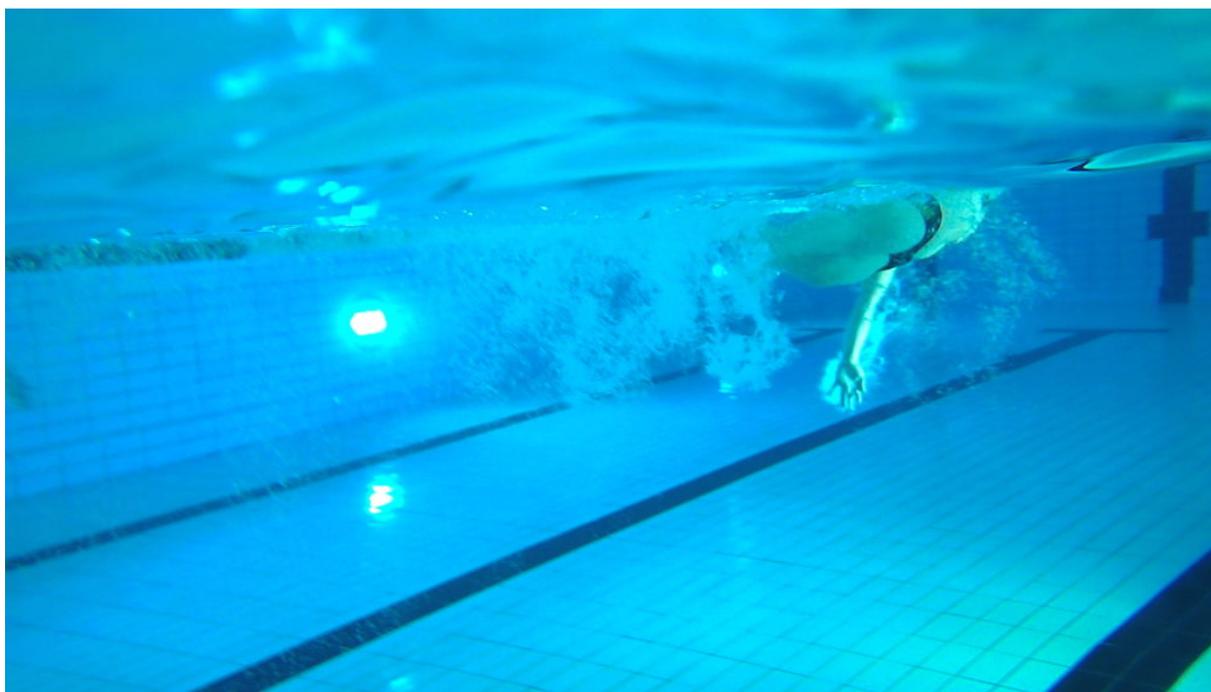
info@echallens-natation.ch
www.echallens-natation.ch

« Echallens-Natation »

Concept de protection pour les entraînements dès 20 décembre 2021

Version : 20 décembre 2021

Auteur : Julien Rumo (responsable à la Corona)





Nouvelles conditions cadres

Suite aux dernières mesures du Conseil Fédéral pour endiguer la pandémie, les dispositions obligatoires suivantes sont à respecter à partir du lundi 20 décembre 2021, principalement pour les personnes dès 16 ans révolu.

Les cinq principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

1. Pas de symptôme à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». **Le port du masque est valable en tout temps pour les personnes dès 12 ans, hors pratique sportive.** Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

3. Se laver/se désinfecter soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage. Si du savon n'est pas disponible, un désinfectant (solution hydro-alcoolique) est mis à disposition.

4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de **Julien Rumo**. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement : julrumo@gmail.com

6. Prescriptions spécifiques

- Dès 16ans révolu, il faut être vacciné ou guéri (2G) et porter le masque en tout temps dans le bâtiment de la piscine
- Dès 16 ans révolu, la pratique de la natation est soumise à la règle des 2G+ : vacciné ou guéri et présenter un test négatif
 - **Exceptions** : les personnes dont la vaccination, la vaccination de rappel ou la guérison datent de moins de quatre mois sont exemptées de l'obligation de se faire tester

Rappel : le port du masque pour les jeunes dès 12 ans est toujours en vigueur. Aucune autre mesure ne leur est imposée.

Aération régulière des locaux.

Echallens, 20 décembre 2021

Pour le comité du Echallens-Natation

Julien Rumo